

répressives. J'espère que le solliciteur général tiendra compte de cet amendement et décidera de retirer le bill. J'espère qu'il formera un groupe de personnes qualifiées pour étudier ce problème, des gens de diverses classes sociales plutôt que d'un milieu restreint. Tous les aspects du problème devraient être étudiés et les associations et institutions de tout le pays devraient être consultées. Le groupe pourrait peut-être se rendre en Angleterre, en Écosse et en Scandinavie pour y étudier les régimes en vigueur dans ces pays et présenter ensuite un bill dont tous les Canadiens pourraient être fiers.

M. l'Orateur: J'ignore si les députés sont satisfaits de la forme de l'amendement. À première vue, selon la présidence, cet amendement semble régulier et raisonné. Sauf objections quant à la procédure, l'amendement sera considéré comme ayant été présenté à la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Adopté.

Des voix: Non.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, aux termes du bill C-192, on projette de cesser d'utiliser les mots «délinquance» et «délinquant» et de les remplacer par une terminologie un peu plus complexe en utilisant les termes «contravention», «infraction», «contrevenants» et «délinquants» (offenders). J'estime qu'un projet de loi concernant des adolescents ne devrait pas être indûment complexe et devrait être facile à comprendre par les parents, tout comme par les enfants. Mettre fin à l'emploi du terme «délinquance» indiquerait le désir de se débarrasser de la flétrissure que confère ce terme. À mon avis, ce n'est pas un changement de terminologie qui résoudra le problème; il s'agit essentiellement d'une question d'éducation. J'ai l'intention d'employer le mot «délinquance» dans toute mon intervention; c'est celui qui décrit le mieux l'objet du bill.

On a dit que la délinquance juvénile ou adulte, n'est rien de plus que le sous-produit ou la manifestation de l'échelle des valeurs que reconnaît l'ensemble de la société. À cet égard, il ne faut pas oublier que les enfants qui sont traduits devant le tribunal pour enfants ne représentent qu'une infime fraction de la totalité de la population juvénile délinquante. Que ou qui faut-il blâmer de la délinquance juvénile? Je n'en sais rien, mais je puis signaler certaines opinions qui sont plus ou moins répandues. On dit que les enfants deviennent délinquants parce qu'ils façonnent leur comportement sur celui d'adultes délinquants.

L'hon. M. Dinsdale: Bravo!

M. Nielsen: Ceci ne veut pas dire que l'enfant qui grandit imite une personne en particulier, mais plutôt qu'il tire des fragments de son modèle de diverses sources, savoir, en copiant des individus ou des groupes qui lui servent d'exemples pour son comportement. Cette conception relève en outre la prédominance dans notre société de valeurs qui tendent à favoriser la délinquance. On dit que les adultes sont de farouches individualistes,

[M. Gilbert.]

qu'ils sont épris de compétition, qu'ils sont des imitateurs enfantins, et matérialistes par-dessus tout, et que toutes ces facettes de notre société sont une manifestation d'un certain manque de considération pour le bien-être et les droits d'autrui dans la recherche des réalisations.

Nous tendons à devenir un peuple de nomades et le déplacement continu des familles d'un endroit à l'autre peut être particulièrement pénible pour les enfants qui doivent faire face à des adaptations et à des réadaptations successives. Nous avons tendance à nous urbaniser plutôt qu'à nous ruraliser. Nous nous industrialisons toujours davantage. En conséquence, la famille nombreuse, dont les membres vivaient dans une dépendance mutuelle, disparaît. Je suppose que plus s'affirme le sens de l'indépendance chez un jeune individu, plus il est disposé à exercer cette indépendance en contrariant les normes de conduites reconnues.

• (4.30 p.m.)

On considère souvent les media, télévision, radio, journaux et cinéma, comme les grands responsables de la délinquance juvénile. D'aucuns s'imaginent que la télévision, par exemple, peut influencer la façon de commettre un délit chez un jeune, mais qu'elle n'a nullement influencé l'état d'esprit qui l'a porté à le commettre. Des études menées aux États-Unis laissent entendre que les enquêtes scientifiques n'ont pas trouvé de preuve voulant que les spectacles mettant en vedette le crime, la violence et l'horreur, aient exercé une influence considérable ou généralisée sur le comportement des délinquants. D'autre part, rien ne prouve non plus que ces programmes n'aient aucun rapport ou n'exercent aucune influence.

Nous savons tous le prix qu'attachent à la télévision l'annonceur, et l'homme politique également, pour la vente de son produit, et de nombreux éducateurs, comme moyen d'instruction pour les enfants. Si la télévision est efficace comme moyen de publicité et d'enseignement dans le cas des jeunes, ce serait pour le moins un paradoxe si les scènes d'horreur, de crime et de violence qu'elle met en vedette n'influençaient pas l'esprit des enfants.

De l'avis de quelques observateurs, la délinquance chez les jeunes résulterait surtout de l'émancipation de la femme. Nous savons tous, bien entendu, que les hommes sont portés à attribuer la plupart des maux de l'humanité à ce phénomène social. Ces commentateurs ont tout de même assez de tact pour dire que si la mère a su prévoir et organiser son travail d'excellente façon, aucun tort n'en résulte pour l'enfant; mais si son régime de travail est conçu à la légère et mal organisé, une forte dose d'insécurité et de négligence pourrait très bien en résulter du côté des enfants.

Enfin, pour ce qui est des causes de la délinquance juvénile, quelques-unes se montrent fatalistes en disant que depuis l'apparition de l'homme sur notre planète, la génération d'âge mûr a toujours critiqué le comportement de la jeune génération. Le fossé entre les adultes et les jeunes a toujours existé et existera toujours, paraît-il; mais même s'il n'est guère différent en soi de ce qu'il était autrefois, on dit qu'il est plus prononcé et plus évident que jamais. Je ne possède pas une connaissance